

# 120

## Commission permanente

### Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47826

12 - Aménagement et développement des territoires

### Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme de Billé

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 13 février 2022, par la commune de Billé, dans le cadre de la consultation des Personnes publiques associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Billé (délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2023).

L'avis du Département, détaillé en annexe 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 7 annexes :

- annexe 1 : Avis du Département sur le Plan local d'urbanisme de Billé ;
- annexe 2 : La carte des espaces naturels sensibles départementaux, les zones de préemption espaces naturels sensibles et les espaces naturels potentiels, commune de Billé ;
- annexe 3 : La carte des unités de paysage, commune de Billé ;
- annexe 4 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, commune de Billé ;
- annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de Billé ;
- annexe 6 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de Billé ;
- annexe 7 : La carte des enjeux « biodiversité » - zonages d'inventaires écologiques, commune de Billé.

## Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Billé, que le Département fasse part des recommandations suivantes :
  - . prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux et en particulier la reprise en intégralité de la zone de protection d'une espèce protégée dans et hors de l'espace naturel sensible et une meilleure intégration de l'atlas des paysages ;
- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Billé.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231350

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation